



## Légalité logement majeur avec mineur

Par **Cindy1706**, le **06/03/2013** à **18:49**

Bonjour,

Je me présente, je m'appelle Cindy et j'ai 16 ans ( bientôt 17 ). Mon copain quant à lui est majeur. Il travaille et pense se mettre en appartement dans les mois qui suivent. Mes parents sont en procédure de divorce et je fais mes études par correspondance. Nous avons normalement convenu que je fasse une semaine chez mon père, et une semaine chez ma mère

Je souhaiterais habiter avec mon copain lorsqu'il aura son appartement, néanmoins je suis mineure. Est-ce légal ? Mes parents seraient d'accord.

Comment devons-nous procéder pour être en règle avec les lois ? Y a-t'il des changements par rapport aux allocations que mes parents perçoivent, ou autres ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses ! N'hésitez pas à me poser d'autres questions si besoin.

Cindy

Par **citoyenalpha**, le **08/03/2013** à **06:47**

Bonjour

vous devez obtenir l'autorisation de vos parents pour séjourner avec votre ami. Toutefois tant que vous êtes mineur cet accord ne saurait être définitif et vous êtes toujours placé sous l'autorité et la responsabilité de vos parents qui peuvent revenir sur cette autorisation à tout

moment.

Etant mineur vous êtes toujours rattachée à vos parents. Par conséquent votre résidence "légale" sera celle de vos parents qui pourront vous déclarer à la CAF en fonction de leur droit d'hébergement respectif.

Restant à vos disposition.